

### *Impôt sur les gains en capital*

même. L'impôt sur les gains en capital doit être aboli pour permettre aux citoyens de continuer à se nourrir à bon prix. Si nous examinons les statistiques, nous constatons que les Canadiens consacrent en moyenne seulement 13 p. 100 de leur revenu disponible aux repas pris à la maison. Ce chiffre s'élève à environ 16 p. 100 quand on ajoute les repas-minute pris à des endroits tels que McDonald's. Toutefois, pour les véritables repas préparés et servis à la maison, les Canadiens dépensent en moyenne 13 p. 100 de leur revenu disponible. Les Européens consacrent environ 30 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Dans les économies à planification centrale, plus de 50 p. 100 du revenu disponible est consacré à l'alimentation. Nous ne versons donc pas un prix convenable aux agriculteurs pour leurs produits. Tant que nous ne serons pas disposés à le faire, afin que les agriculteurs jouissent d'un niveau de vie raisonnable et réussissent à épargner suffisamment pour acquitter les impôts sur les gains de capital, nous devrions en toute justice éviter de prélever l'impôt sur les gains en capital. Il serait beaucoup plus facile de prélever un impôt sur les gains en capital des agriculteurs si nous consacrons 25 p. 100 de notre revenu à la nourriture comme la plupart des autres pays.

Bref, le Canada avec sa population limitée doit assumer l'énorme responsabilité de produire des denrées alimentaires pour le monde entier. L'impôt sur les gains en capital influe sur la production des denrées à l'échelon national et international. A mon avis, la Chambre devrait adopter cette motion qui demande au cabinet d'étudier l'opportunité d'abolir l'impôt sur les gains en capital prélevé sur les terres servant réellement à des fins agricoles. J'espère que mes collègues approuveront cette motion.

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler de la politique en matière d'impôt sur les gains en capital. En outre, je me réjouis que le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) ait soulevé la question. Je ne m'oppose pas à ce qu'on continue d'étudier la question, mais je dois avouer que je suis un peu surpris. En effet, le député de Lethbridge-Foothills est membre d'un parti qui avait exposé très clairement sa politique en matière d'imposition des gains en capital pendant la campagne électorale et même avant. Cette politique consistait à abolir totalement l'impôt sur les gains en capital réalisés lors de la vente de terres agricoles.

Dans son exposé économique, le gouvernement annonçait qu'il allait étudier immédiatement la question de l'impôt sur les gains en capital et d'autres questions fiscales relatives à l'article 31 et aux obligations agricoles. Comme le député est membre du caucus, je me demande s'il n'a pas eu la nette impression que le gouvernement ne s'empresserait pas de tenir cette promesse. Le gouvernement va-t-il changer de politique? A-t-il perdu ses belles certitudes? Pense-t-il que son mandat n'était pas assez clair et que 211 sièges ne suffisent pas? Les habitants des régions rurales n'ont-ils pas dit au gouvernement qu'ils étaient favorable à la modification des dispositions législatives touchant l'imposition des plus-values? Je sais que la longue expérience du député lui permet de se fier à ses impressions. Il s'est certainement rendu compte que ses collègues du caucus allaient se faire tirer l'oreille. Pour sa part, notre parti se fera un plaisir d'accélérer les choses pour que soit modifié l'impôt sur les gains en capital.

Les propos tenus pendant la campagne électorale étaient limpides, puisque le premier ministre (M. Mulroney) et pratiquement tous les députés conservateurs qui ont été élus ont déclaré qu'ils élimineraient l'impôt sur les gains en capital immédiatement après les élections. C'était un des principaux moyens par lesquels les conservateurs cherchaient à s'attirer les bonnes grâces des agriculteurs. Néanmoins, après les élections, le gouvernement s'est contenté de reprendre une proposition fiscale des libéraux. Au lieu de diminuer le fardeau fiscal des agriculteurs, il leur a simplement permis de verser jusqu'à \$120,000 dans un REER. Ce n'est pas une exemption ni l'abolition de l'impôt sur les gains en capital. C'est une façon d'étaler le paiement de l'impôt. En fait, au lieu d'abolir cet impôt, on le reporte d'année en année.

Le gouvernement nous dit en réalité qu'il est prêt à étudier les mesures qu'il préconise depuis un certain temps. N'a-t-il pas, comme notre parti, effectué une étude avant de faire ses promesses? N'a-t-il pas cherché à savoir quelles seraient les répercussions de l'abolition de cet impôt? N'a-t-il pas pesé les conséquences pour les collectivités locales, les exploitations agricoles familiales et les provinces? A-t-il oublié qu'une réforme fiscale de cette nature toucherait les provinces? Ne s'est-il pas rendu compte qu'une exemption totale de l'impôt sur les gains en capital pourrait entraîner certaines injustices?

Je présume qu'il est nécessaire d'effectuer une étude. Ce qui est scandaleux, c'est que nous soyons obligés d'examiner la question maintenant pour justifier une politique dont les conservateurs ont vanté les vertus pendant la campagne électorale. Il serait bon que le parti progressiste conservateur étudie les répercussions des mesures qu'il propose avant de faire de grandes promesses électorales, au lieu de se rendre compte plus tard qu'il ne saurait en toute honnêteté tenir les promesses qui lui ont valu d'être élu.

Par exemple, le gouvernement ne voit-il pas l'effet qu'une exemption totale aurait sur les profits conjoncturels de certains propriétaires terriens? Nous supposons que la politique est destinée à aider les agriculteurs, mais comment le gouvernement en contrôlerait-il l'application? Comment s'assurerait-il que l'exemption n'est permise que lorsque la terre reste en culture? Comment le gouvernement déterminerait-il qu'une personne est réellement exploitant agricole?

J'ai entendu plusieurs des collègues du député dire que l'abolition de l'impôt sur le gain en capital réduirait le prix des terres. Cet argument va à l'encontre du bon sens et de la logique économique. Toutefois, pendant les élections, les conservateurs ont prétendu que s'il n'y avait pas d'impôt sur les gains en capital, les agriculteurs pourraient vendre leurs terres moins cher et que, par conséquent, cela ferait diminuer le prix des denrées alimentaires. C'est la première théorie économique dont j'ai connaissance qui dise que c'est le vendeur de terres, dans un marché libre comme le nôtre, qui fixe les prix. C'est l'acheteur qui impose son prix et le vendeur qui l'accepte, qu'il y ait ou non un impôt sur les gains de capital.

Il est clair que la loi existante n'est pas juste dans son application aux transferts familiaux. Les familles ne sont pas toutes simples, elles ne sont pas toutes constituées d'un ou deux enfants qui veulent partager l'exploitation familiale. Dans la plupart des cas, le transfert est extrêmement simple. Il n'y a pas d'impôt sur les gains en capital, simplement parce que le